

**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du jeudi 16 décembre 2004**

Membres présents :

Collège A : Madame Follet, Messieurs Guerra, Lohegnies, Massy

Collège B : Madame Derviaux, Messieurs Dubois, Leroy

Collège AITOSS : Mesdames Delacroix, Empisse, Monsieur Garçon

Collège Etudiants : Messieurs Colin, Hautcoeur

Collège des personnalités extérieures : Mesdames Houssier, Lancelle, Monsieur Bruzek

Membres de Droit : Mesdames Gordien, Petitjean, Messieurs Benameur, Champagne, Creusé, Debernard, Delannoy, Dewally, Goichot, Goutin, Léger, Moulin, Pommeray, Stachowiak, Tonarelli, Valein, Vanier

Membres excusés : Messieurs Bassinet, Coudoux, Courtois, Di Pompéo, Dulion, El Affani, Guérin, Lobry, Louage, Paquet, Santin

Pouvoirs :

Monsieur Paquet	à	Monsieur Guerra
Monsieur Guérin	à	Monsieur Dubois
Monsieur Santin	à	Monsieur Dubois
Monsieur El Affani	à	Monsieur Hautcoeur
Monsieur Di Pompéo	à	Madame Lancelle
Monsieur Louage	à	Madame Lancelle
Monsieur Lobry	à	Madame Houssier

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Approbation du compte-rendu du CA du jeudi 21 octobre 2004 à l'unanimité.
- 2) Le Budget I.S.T.V. 2005 est voté à l'unanimité
- 3) Le Plan Pluriannuel d'Investissement est approuvé à l'unanimité
- 4) Les règlements au sein de l'I.S.T.V. sont approuvés à l'unanimité

Ouverture de la session : 14 heures 10

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 octobre 2004 :

Monsieur Ourak rappelle les causes des incidents techniques survenus à l'I.S.T.V.1 le 21 octobre 2004 (transformateurs défectueux).

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 octobre 2004 est approuvé à l'unanimité.

2. Le Budget :

2.1 Budget I.S.T.V. Formation Initiale :

Les Recettes :

Monsieur Ourak explique que le budget initial de l'Institut n'est pas un budget définitif, il pourra toujours être modifié en cours d'année par des Décisions Budgétaires Modificatives (D.B.M.). Le budget initial correspond à environ 80 % du budget réel.

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) est passée de 751 632 Euros en 2004 à 790 573 Euros en 2005. Cette hausse de la D.G.F. s'explique par l'augmentation des effectifs étudiants en 2004. Monsieur Ourak rappelle qu'initialement la D.G.F. s'élevait à 940 390 Euros auxquels 149 817 Euros ont été prélevés pour assurer l'amortissement du matériel. Cependant, l'U.V.H.C. reverse aux composantes une somme correspondant à la capacité d'autofinancement. Pour l'année 2005, une première tranche d'un montant de 70 000 Euros sera disponible dès le début du mois de janvier.

Les dotations contractuelles sont en baisse : 27 600 Euros en 2005 contre 36 800 Euros en 2004. Aucune recette n'est prévue pour l'instant pour la préparation aux concours du CAPES et de l'Agrégation de Sciences Physiques. Cette année, Monsieur Desrumaux, vice président des Finances, a essayé d'équilibrer les facturations qui se font entre l'I.U.F.M. et l'I.S.T.V. Cependant, cette ligne peut être modifiée en cours d'année par une D.B.M.

Les Dépenses :

Monsieur Ourak attire l'attention sur la hausse importante des heures complémentaires. En 2004, 635 000 Euros étaient prévus au budget initial contre 680 000 Euros cette année. Monsieur Ourak constate que le montant inscrit en charges de Personnel est aussi important que le montant de la D.G.F. Monsieur Ourak insiste sur la nécessité de réduire le nombre d'heures complémentaires si l'on souhaite assurer un bon fonctionnement de l'Institut et offrir à nos étudiants de meilleures conditions d'accueil, d'accompagnement et de suivi pédagogiques.

Les crédits ouverts en fonctionnement sont pour l'instant relativement bas. Monsieur Ourak explique avoir, cette année, privilégié les crédits des Charges Communes par rapport à ceux des filières. Le compte Charges Communes permet toujours d'alimenter les autres comptes en cas de difficultés.

Monsieur Ourak insiste une fois de plus sur la baisse de certaines subventions du Ministère (Droits spécifiques) et que les dépenses soient parallèlement revues à la baisse.

Monsieur Massy informe que sur l'antenne de Cambrai, l'effectif des étudiants de 2^{ème} année reste faible.

Monsieur Ourak propose de regrouper certains parcours tout en essayant de maintenir les antennes.

Monsieur Ourak remarque que pour l'année 2004, nous avons dû effectuer des prélèvements sur les réserves pour assurer une bonne part des investissements.

Monsieur Ourak rappelle que pour l'année 2005, même si la dotation du Ministère est en légère hausse, les recettes accusent une baisse significative. Ceci explique la diminution des budgets des différentes filières.

Monsieur Pommeray regrette que le Budget de la Filière Audiovisuelle soit en baisse alors que l'effectif des étudiants de la filière progresse.

2.2 Budget ISTV Formation Continue :

Monsieur Ourak rappelle que Monsieur Tonarelli et Monsieur Vanier s'investissent énormément pour le développement de la Formation Continue.

Le Budget s'élève à 144 770 Euros.

Les recettes se distinguent de la manière suivante :

- le Programme Ingénieur Cadre Supérieur (P.I.C.S.) : 1827 Euros
- La Région : 50 432 Euros
- La facturation : 92 511 Euros

Une part importante du **Budget Dépenses** est prévue pour les charges de personnel : le salaire des secrétaires et le jury des Validations d'Acquis d'Expérience (V.A.E.).

2.3. Budget ISTV Apprentissage :

Monsieur Tonarelli rappelle que la formation par apprentissage concerne les salariés d'entreprise âgés de moins de 26 ans et qui sont délégués dans des centres de formation. Les enseignants participent activement au niveau de l'accompagnement et du tutorat. Le suivi administratif et financier demande beaucoup de rigueur. Au bout de trois mois de fonctionnement, on peut dire que l'ouverture de l'apprentissage présente un aspect plutôt positif. Les enseignants sont très contents du public des étudiants.

Le budget Apprentissage s'élève à 50 520 Euros. Monsieur Tonarelli explique que la majorité des heures d'enseignement sont payées en heures complémentaires. La plupart des enseignants sont des intervenants extérieurs.

Le Conseil Régional rembourse aux apprentis les dépenses de Transports, Repas et Nuitées.

Les budgets ISTV sont votés à l'unanimité.

3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement :

Monsieur Ourak rappelle qu'en général, la taxe d'apprentissage, l'autofinancement et une part des ressources propres permettent d'alimenter l'équipement.

Au niveau de l'U.V.H.C., une commission d'autofinancement se réunit chaque année pour décider des crédits affectés aux composantes.

Pour l'année 2004, à cet effet, étaient prévus :

- 70 000 euros spécifiquement pour l'I.S.T.V.
- 120 500 euros pour le pôle commun I.S.T.V. – E.N.S.I.A.M.E. (équipement de salles de T.P.). Concernant ce pôle commun, Monsieur Ourak explique qu'auparavant on facturait à l'E.N.S.I.A.M.E. l'occupation des salles de T.P. I.S.T.V. Maintenant, on préfère acheter du matériel en commun avec des crédits octroyés par l'U.V.H.C. La répartition de ce pôle commun s'est faite de la façon suivante : 30 000 euros de dépenses I.S.T.V., 30 000 euros de dépenses E.N.S.I.A.M.E. et 60 500 euros de dépenses communes (Pôle Commun).

Au niveau du Plan Pluriannuel d'Investissement :

- 70 000 euros ont permis d'équiper la licence J.O.R.I.S.
- 10 000 euros étaient prévus pour la filière Matériaux (rachat de matériel du C.R.I.T.T.)
- 5 000 euros étaient prévus pour la chimie
- 30 000 euros pour la licence professionnelle S.S.T. (en complément pour un F.E.D.E.R.)
- 34 000 euros sur le pôle commun pour la filière G.E.I.I.
- 9000 euros pour la filière Mécanique
- 2500 euros pour la filière Mathématiques

Monsieur Ourak rappelle que l'I.S.T.V. contribue de plus en plus à la rénovation et la sécurité des bâtiments.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est voté à l'unanimité.

4. Les dépenses de l'I.S.T.V. :

Monsieur Ourak fait le point sur les dépenses de l'ISTV en 2004 :

- Les heures de surveillance sont en baisse : en 2003, 4217 heures ont été réalisées contre 3471 heures en 2004.
- En ce qui concerne l'imprimerie, Monsieur Ourak propose d'établir un règlement pour la vente des photocopiés de cours. Les corps d'étudiants pourraient éventuellement se charger des polys ou fournir des supports CD. L'université est également prête à aider les enseignants à mettre leurs cours sur le site U.V.H.C.

Messieurs Guerra et Valein remarquent que jusque là on incitait les enseignants à utiliser des méthodes modernes, faut il revenir à la craie ?

Monsieur Ourak souligne que l'intégration des Nouvelles Technologies doit être vue comme un support pour l'amélioration de l'approche pédagogique.

5. Les règlements de l' I.S.T.V. :

Monsieur Ourak constate une certaine dérive au niveau de l'organisation des examens de l'Institut : certains sujets sont donnés quelques heures avant l'épreuve, d'autres sont déposés sur le coin d'un bureau, des sujets sont dictés par téléphone...

Les sujets doivent parvenir chez la secrétaire une semaine avant l'épreuve.

Madame Petitjean intervient sur les jurys d'examens (Cf « paragraphe 4 » du document joint) et essentiellement sur l'affichage. Les étudiants et enseignants sont prévenus au dernier moment, il est alors très difficile de reporter les cours.

Monsieur Massy n'est pas d'accord sur le fait que les enseignants doivent être présents pendant le déroulement des épreuves d'examens (Cf « paragraphe 2 » du document joint).

Monsieur Guerra n'est également pas d'accord sur le fait que les membres des jurys soient présents dans leur totalité (Cf « paragraphe 4 » du document joint).

Monsieur Ourak rappelle que ce règlement a été voté, au préalable, au Conseil d'Administration de l'U.V.H.C. et qu'il s'appuie sur des textes nationaux. La partie du règlement U.V.H.C. ne peut donc être retirée du règlement I.S.T.V.

Monsieur Ourak souhaiterait instaurer la création d'une commission disciplinaire au sein de l'Institut.

Monsieur Moulin explique qu'à force de regrouper les examens, les surveillantes ne sont plus disponibles.

Monsieur Bruzek explique que les industriels et surtout les Directeurs de Ressources Humaines ont des difficultés de repérage au niveau des équivalences des intitulés de diplômes L.M.D. Ils préfèrent embaucher des élèves d'Ecoles d'ingénieurs ou d'I.U.P.

Monsieur Ourak propose de fournir un document qui permettrait de rattacher les intitulés actuels du LMD aux anciens intitulés.

6. Questions diverses :

Monsieur Ourak constate de nombreuses dégradations de matériel : un portable et un vidéo projecteur ont disparu. Avec la baisse des crédits, il est de plus en plus difficile de s'équiper. Monsieur Ourak demande aux enseignants de déposer le matériel dans les secrétariats ou de les conserver jusqu'au lendemain en cas de fermeture des secrétariats.

Monsieur Ourak présente une convention de coopération entre l'UVHC et l'Université de Cadiz. Il existe un programme TEMPUS qui coordonne les relations entre l'Espagne, le Maroc, la Finlande et la France. Au niveau de cette convention, Monsieur Ourak souligne que dans « l'article 2.2 » l'accord doit être relu par Monsieur Chabasse.

Le Directeur,

Le Rapporteur de Séance,

M. OURAK

A. DUBOIS